

## Sortie de la Turquie de la convention du conseil de l'Europe contre les violences faites aux femmes

« Annule ta décision, applique le traité »

« Ce sont les femmes qui gagneront cette guerre »

ont scandé des milliers de femmes et d'hommes, samedi 20 mars dans les rues d'Istanbul



La convention du Conseil de l'Europe *pour la prévention et la lutte contre les violences à l'égard des femmes et la violence domestique*, dite convention d'Istanbul, a été signée en 2012 par tous les États membres sauf l'Azerbaïdjan et la Russie, et en 2017 par l'Union européenne. La France l'a ratifiée en 2014 ; de nombreux États ne l'ont pas ratifiée ou ont émis des réserves (Bulgarie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Moldavie, République Tchèque, Slovaquie et Ukraine). La Turquie vient de s'en retirer par décret présidentiel, sans consultation du parlement turc qui l'avait ratifiée.

C'est un instrument juridiquement contraignant qui « crée un cadre juridique complet et une approche pour lutter contre la violence à l'égard des femmes ». Il est structuré autour de quatre axes : prévention, protection et soutien des victimes, poursuite des contrevenants et politiques intégrées.

En chute dans les sondages, le président Turc cherche ainsi à donner des gages aux courants les plus conservateurs, en jouant sur une homophobie latente excitée par des références au genre dans le texte du traité. Le prétexte exprimé par le chef de la communication du palais présidentiel est que « la convention qui visait à l'origine à promouvoir les droits des femmes a été détournée par un groupe de personnes qui tentent à promouvoir l'homosexualité, ce qui est incompatible avec les valeurs sociales et familiales de la Turquie ».

Un collectif d'associations turques nous a fait parvenir ce communiqué.



Women's Coalition - Turkey

## L'ÉTAT NE RECONNAÎT PAS LE DROIT DES FEMMES À UNE VIE SANS VIOLENCE

!

Il n'y a pas un seul jour où les femmes ne sont pas assassinées ; pas un seul jour où nous ne sommes pas soumises à la violence ! Alors que nous attendions de l'État qu'il prenne des mesures pour prévenir ces meurtres et ces violences et qu'il punisse les meurtriers, la décision de se retirer de la Convention d'Istanbul, publiée dans le Journal officiel à minuit le 19 mars 2021, tourmente nos vies. Par sa décision de se retirer de la Convention d'Istanbul, le gouvernement de l'État turc annonce qu'il renonce à protéger les femmes contre toutes les formes de violence. Il est clair que cette décision va encore encourager les assassins de femmes, les harceleurs, les violeurs.

Pour la première fois dans l'histoire de la Turquie, l'État retire sa signature d'une convention sur les droits humains. Ce qui est encore plus frustrant, c'est que les autorités de l'État avaient annoncé que cette convention était celle dont "elles étaient fières d'accueillir la cérémonie de signature et d'en être le premier signataire". Cette décision de retrait viole à la fois la Constitution et le droit international des droits humains. Cette décision constitue une violation des principes préliminaires de la Constitution, de ses dispositions irrévocables et des règlements relatifs aux droits et libertés fondamentaux. Selon l'article 14 de la Constitution, les pratiques contre les droits humains constituent un abus manifeste de l'autorité de l'État.

Indépendamment de votre interruption de nos garanties légales, nous continuerons à lutter pour nos vies et pour un monde sans violence. Nous ne renoncerons pas à nos droits et libertés fondamentaux, inviolables, inaliénables et indispensables.

Un monde sans violence est possible ! Nous rejetons le retrait de la Convention d'Istanbul !

La Convention d'Istanbul défend la vie, nous défendrons la Convention d'Istanbul !

*traduction Elles aussi*

### **Des opposantes défient le président Erdogan et son régime patriarcal**

Les femmes turques ont beau avoir obtenu le droit de vote en 1934, leur voix n'est pas audible ; invisibles sur le marché du travail, elles sont quantité négligeable au gouvernement et 17% des députés au Parlement.

Mais depuis la déroute du parti présidentiel aux élections municipales de 2019, l'opposition reprend de la vigueur malgré la répression et des femmes osent secouer le carcan patriarcal, voici trois figures remarquées par la correspondante du journal *Le Monde* à Istanbul<sup>1</sup>.



**Canan Kaftancıoğlu** est une féministe passionnée de moto, pro-LGBT, médecin légiste de profession, représentante du Parti républicain du peuple à Istanbul. Kémaliste atypique, elle a joué un rôle décisif dans la campagne du nouveau maire d'Istanbul qui a battu le candidat du parti au pouvoir. La répression a suivi : Canan a été condamnée pour « apologie du terrorisme » et « insulte au président » pour de très anciens messages postés sur les réseaux sociaux, et si la peine est confirmée en appel, elle ira en prison.



**Sebnem Korur Fincancı** est médecin, elle a enseigné la médecine à Canan Kaftancıoğlu à l'université d'Istanbul et partage avec elle d'être qualifiée de « terroriste ». Sans attache partisane, elle a séjourné en prison en 2016 pour avoir manifesté sa solidarité à un journal de la gauche pro-kurde. Elle vient d'être élue par ses pairs à la tête de l'association des médecins de Turquie.



**Meral Aksener**, dirigeante du Bon Parti (nationaliste) à Ankara, est une infatigable critique d'Erdogan, de son absolutisme, son népotisme, son palais somptueux ...Ancienne Ministre de l'Intérieur, elle fait partie de l'élite politique nationaliste. Exclue du parti pour avoir défié le chef, elle a créé le sien, nommé « Bon Parti » qu'elle veut arrimer au Centre droit. La coalition au pouvoir la respecte mais la harcèle pour l'entraver dans tout ce qu'elle organise.

*Anne -Marie Marmier*

---

<sup>1</sup> *Le Monde*, en ligne, 25 février 2021, photos EMINE AKBABA